

## ANNEXE No 3

M. MACDONALD.—Il n'a pas les originaux.—R. J'ai une copie des témoignages que j'ai obtenue du sténographe qui les a pris.

*Par M. Macdonald :*

Q. L'original est-il en la possession de la Commission?—R. Je ne sais pas, je crois qu'il est en possession de arbitres; ces témoignages ont été pris par les arbitres, il me faut naturellement m'en servir. Je veux dire que je dois me servir de ces renseignements donnés par les ingénieurs sur les lieux.

M. LENNOX.—Dans son exposé M. Lumsden dit que les ingénieurs ont fait sous serment certains aveux, et que ces aveux ont été faits par les ingénieurs en sa présence, c'est ainsi que je comprends la chose. Maintenant, cette copie devrait être produite.

M. MACDONALD.—La meilleure manière d'agir, s'il a été fait des déclarations par qui que ce soit, serait d'obtenir les originaux des déclarations; si nous ne pouvons obtenir ces derniers, nous nous procurerons une copie.

M. LENNOX.—Il pourrait bien ne pas y avoir d'original des témoignages.

M. SMITH. C.R.—Vous n'allez certainement pas produire les témoignages devant le comité—si c'est l'intention de produire devant ce comité les témoignages pris devant les arbitres, je suggérerais que ce serait une procédure tout à fait irrégulière. Toutes ces personnes seront assignées comme témoins devant ce comité, vous allez les interroger, et vous n'allez certainement pas recevoir des témoignages pris devant un autre tribunal.

M. BARKER.—Nous demandons seulement que M. Lumsden fasse ce que ce comité lui ordonnera de faire, produire les documents.

M. LENNOX.—Je diffère entièrement d'opinion avec M. Smith à ce sujet. Je comprends que le témoin dit ceci: "J'ai démissionné à cause de certains faits que j'ai constatés en parcourant ce territoire; en partie ces faits sont le résultat de mes propres observations; j'ai pris à ce sujet des notes que j'ai inscrites. Les aveux assermentés faits par les ingénieurs au cours de ma tournée d'inspection m'ont en partie aidé à en venir à cette conclusion", c'est là-dessus que M. Lumsden s'est basé pour donner sa démission, et c'est d'après ces aveux qu'il a fait cet exposé. Il a la copie dans sa poche, il l'a sur lui, il peut nous donner ces témoignages qui ont été pris en sa présence, et nous pouvons lui demander s'il a entendu ces témoignages pris sous serment. C'est le développement des notes du sténographe, et les témoignages peuvent être rendus plus explicites par ce que peut nous dire le témoin. Il n'y a aucun doute à ce sujet, mais M. Smith s'y oppose parce que cela peut être impliqué dans le cas d'un arbitrage subséquent, l'arbitrage pendant actuellement.

M. SMITH.—Ce n'est pas du tout la raison.

M. CLARKE.—Si vous voulez m'excuser, ce n'est pas cela.

M. LENNOX.—Dans ce cas, que M. Smith répète.

M. SMITH.—Je dis que ce serait contraire à tout précédent de produire devant ce tribunal des témoignages pris devant un tribunal tout à fait différent, lorsque les témoins sont absents et susceptibles d'être interrogés. Si ces personnes peuvent donner des renseignements importants et appropriés à la question, que ce comité les interroge; mais voici des témoignages qui ont été rendus à une distance de 500 milles, sur la route, et pris à cet endroit par le sténographe; ces témoignages ne seraient pas admis devant aucun tribunal sans être prouvés, et ce serait sans précédent, je pense, d'essayer d'admettre devant ce comité ces témoignages.

M. LENNOX.—Le comité siège pour savoir si M. Lumsden était justifiable d'offrir sa démission et de faire les déclarations qu'il a faites.

M. MACDONALD.—Ce n'est pas du tout cela.

M. LENNOX.—Maintenant, M. Lumsden est ici présent, et on lui demande s'il a fait cette déclaration. Nous sommes à nous en enquérir. Il dit qu'une des raisons de sa démission a été ses propres observations, et que l'autre raison a été les aveux